AFFRANCHI PAR L'ÉDITEUR

VOL. XI. MANITOBA No. 4

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 23 JUIN 1881

LE

Cathologue Illustre de Vick.

——(o)——

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 ; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

——o——

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs especes de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Impérial.

M. E. ROY.

21-fév-81

UN GRAND PROGRES !

Nouveau par sa nature et pratique dans ses resultats.

Un Nouveau Moulin a Vent.

(Le Tourbillon)

Se vendra à toutes les compagnies de chemin de fer pour pomper l'eau, scier le bois, etc.

Se vendra à tous les cultivateurs pour battre, moudre, etc.

Se règle de soi-même, et est ainsi fait qu'il peut utiliser les vents les plus violents.

Quiconque veut établir des manufactures ou *Spéculer* fera bien d'examiner cette invention.

BREVETS A VENTRE

Pour aucune partie du Canada, ou des Etats-Unis.

S'adresser pour les détails à

NAPOLÉON PRINCE.
St. Boniface, Man.

19 mai.

STOBART, EDEN ET CIE.

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !

SAISON D'ETE.

Etoffes à Robe, Costumes pour Dames, Soie,
Satin, broché et uni, Cachemires, noir et couleur,
Indiennes Françaises et Américaines.
Grand assortiment de corsets, Gants de kid pour Dames et enfants, Bas en soie, fil et coton.

Mouchoirs en dentelle		Mouchoirs en soie	
do	brodés	do	en toile
do	de Paris	do	piqués en surjet.

CEINTURES AVEC BOURSE.
PAURONS ET PANTOUFLES,
CHEMISES, BLANCHES ET DE COULEUR POUR HOMMES,
CORPS. CAMISOLES,
CALEÇONS, BAS,
GANTS, FIL ET SOIE.

Cretonne ! Cretonne !

Toujours en Magasin un assortiment complet d'articles pour hommes.

TWEEDS ! TWEEDS ! TWEEDS !

STOBART, EDEN & CIE.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

——o——

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris.

F. H. BRYDGES.

M24–m

Bottes ! Bottes !

——o——

Chaussures, Chaussures.

——o——

Nous avons l'honneur d'informer les citoyens de St. Boniface, de Winnipeg et de la campagne que nous avons le magasin le plus considérable de Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants, qui se soit encore vu dans la Province,

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX.

Notre assortiment de toute espèce de Cuirs pour harnais, pour voituriers, et d'outils de cordonnier est des plus complets. Valises, Porte-manteaux en quantités considérables.

On parle Français dans notre Etablissement.

Nous Sollicitons une Visite.

N. B. ZINKAN, & Cie.

Winnipeg, 235 Grande Rue, 2 portes au Sud de la Banque de Montréal.

12m–1881–6m

La Boule Rouge.

——o——

Marchandises Nouvelles

——o——

Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAULX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, Etc., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA " BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m-81

LE "METIS."

Jeudi, 23 Juin 1881.

Les membres de la Société St. Jean Baptiste sont priés de se réunir dimanche matin en face de l'Archevêché à neuf heures et demie, si le temps le permet, afin d'escorter Mgr. l'Archevêque et son clergé jusqu'à l'Eglise. Après le service divin, la société fera encore escorte à Monseigneur de l'Eglise au palais.

Les membres sont priés de porter leurs insignes.

La Législature de Québec a adopté une loi qui fixe dorénavant à cinq ans la durée d'un parlement.

Les dépêches du 17 annoncent le retour immédiat de Sir John A. Macdonald. Nous nous en réjouissons, parce que nous y voyons une preuve que sa santé est parfaitement rétablie.

Le bill de l'Université Laval a été adopté à la chambre d'Assemblée, le 14, par onze voix de majorité. Le bill est maintenant soumis au Conseil Législatif.

Le Conseil Universitaire de Manitoba à conféré ses hommes et ses grades mardi dernier, à l'Hôtel de Ville, devant un auditoire des plus choisis. Le lieutenant gouverneur visiteur de l'institution, était présent ayant à ses côtés le Chancelier, le vice Chancelier et les membres du Conseil de l'Université. Le chancelier ouvrit la séance par quelques remarques des mieux appropriées. Il félicite l'Université de ses progrès les colléges affiliés de leur zèle et de leurs succès, les membres du comité d'examen de leurs précieux services, paie un noble tribut d'hommages à la mémoire du regretté Directeur du Collége de St. Boniface Messire Forget, président du bureau des études et l'un des piliers de l'université, et se félicite de l'union et de la bonne entente qui animent toutes les délibérations du conseil; le Chancelier indique ensuite quelques progrès à accomplir, et appuie sur le développement que pourrait atteindre l'Université si le gouvernement voulait lui venir en aide. Son discours est vivement applaudi.

Son Honneur le Lieutenant Gouverneur adresse alors la parole en français et en anglais, et fait ressortir l'heureuse combinaison d'un système qui permet à tous les amis de l'instruction de se réunir sur un terrain commun pour promouvoir cette grande cause. Ces remarques sont couvertes d'applaudissements.

Le régistraire de l'université annonce ensuite le résultat des examens.

La médaille d'argent du Gouverneur- Général a été gagnée cette année encore par un élève du Collége de St. Boniface, M. Napoléon Bétournay qui terminait ses examens pour le Baccalauréat. L'appel de son nom a été couvert d'applaudissements.

Nous félicitons le Collége de St. Boniface de cette distinction; c'est la deuxième fois en trois ans.

C'est M. Bird, du Collége St. John, qui a remporté la médaille de bronze du Gouverneur-Général.

MM. N. Bétournay et Haverty, du Collége de St. Boniface, MM. McLennan et Kennedy, du Collége St. John, et MM Polworth et Munro, du Manitoba Collége, reçoivent alors le grade de B. A., et dix autres messieurs sont admis *ad eumdem gradum*.

Le Chancelier prononça ensuite l'ajournement de la réunion.

Les citoyens de Winnipeg sont en ce moment ménacés de tomber à jamais sous la domination du Syndicat du Pacifique. La compagnie du *South-Western*, la seule compagnie de chemin de fer qui puisse faire concurrence au syndicat, a demandé à Winnipeg de lui voter un subside de $200,000; la compagnie du Pacifique s'est aussitôt empressée de faire des offres à la ville afin d'obtenir le subside pour elle et étouffer le *South-Western*. Malheureusement il s'est déclaré des dissentions au sein du directorat du *South-Western*, et les ennemis du Dr. Schultz en profitent pour favoriser les tentatives du syndicat.

Chose assez singulière! On se souvient qu'en décembre dernier tout Winnipeg s'était levé en masse pour protester contre le syndicat, son monopole, etc., etc. A la tête du mouvement se fesaient distinguer les conservateurs qui d'ordinaire s'affichent comme les plus zélés et les plus purs. *Tempora mutantur*.

La presse de Winnipeg aujourd'hui ne tarit pas d'éloges sur le compte du syndicat qui remplit ses bureaux d'américains; et les citoyens sous le futile prétexte que le nom du Dr Schultz est mêlé au *South Western*, sont prêts à river avec joie le dernier chaînon qui asservira leur ville à jamais au joug du monopole du syndicat.

Espérons que le réveil se fera à temps. Nous sommes assez les amis de Winnipeg pour le lui souhaiter sincèrement, et assez les amis de notre pays pour désirer que l'invasion des *officials jobbers* et des *contractors* du Minnesota ait bientôt une fin.

Il y a eu ce matin au Collége de St. Boniface une séance publique à laquelle présidait Monseigneur l'Archevêque. Un auditoire assez restreint occupait les siéges destinés au public. A la droite de l'Archevêque se trouvait M. le curé Cherrier, l'Hon. M. Royal, M. P., et M. A. A. C. LaRivière, M. P. P., et surintendant de l'Instruction Publique; à sa gauche, l'Hon. M. Dubuc, juge, le Rev. M. Dufresne, etc.

M. Cloutier, professeur, ouvrit la séance par quelques paroles émues, et annonça que les élèves avaient généreusemen offert leurs prix pour aider à l'érection d'un monument consacré à la mémoire de leur directeur, feu Messire Forget.

Il témoigna du vide immense qu'avait causé dans le personel enseignant dans le collége la perte de leur bien aimé directeur, et qui changeait en jour de deuil et larmes un jour que tous s'étaient plus depuis longtemps à envisager d'avance comme un jour de grandes réjouissances pour le pays, car la distribution des prix devait se faire dans le nouvrau collége qui aurait été inauguré à cette date. M. Cloutier exprima la douleur que tous avaient resserti d'une telle perte, et fit ensuite la lecture du *Palmare*. Les élèves appelés se levaient simplement, s'asseyaient aussitôt après. M. Hébert, B. A., a été proclamé comme ayant mérité la médaille du Gouverneur-Général.

Monseigneur Taché, la parole entrecoupé par une vive et insurmontable émotion, felicita les élèves de leur noble desseiu, de perpétuer ainsi par un sacrifice vraiment méritoire la mémoire de leur regretté directeur; Sa Grâce ajouta que, si la perte que tous avaient faite était grande, elle n'était cependant pas irréparable; que le clergé catholique comptait toujours dans son sein des hommes supérieurs par la piété, la vertu, la science, et le dévouement, et que même au milieu du deuil qui les affligeait tous, il était doux et consolant de savoir que Messire Forget aurait un digne successeur, un homme qui continuerait l'œuvre si belle et si nécessaire à laquelle une vie précieuse venait d'être sacrifiée. Les œuvres catholiques de Dieu ne meurent pas. Monseigneur exhorta les parents à continuer leurs sympathies au collége fondé et maintenu dans l'intérêt unique de leurs enfants, et remercia le public des témoignages nombreux d'affection et de regret donnés à la mémoire de Messire Forget.

Puis, l'assemblée se dispersa.

C'est la dernière séance qui aura lieu dans le vieux collége. La rentrée se fera dans le collége neuf dont les travaux se poursuivent avec la plus grande activité et sous la surveillance personnelle de Monseigneur Taché. L'édifice du vieux collége compte 26 ans d'existance. Un double deuil a rendu cette séance encore plus douloureuse.

Le 7 Juin a Chambly

Nous lisons dans le *Monde* de Montréal du 11 courant:

Une belle et majestueuse figure taillée dans le marbre; les traits délicats, fièrement dessinés; le front hardi, agressif; un teint riche, rose et blanc; des yeux brillants, limpides, pétillants de verve,—des rayons de soleil dans un ciel bleu:—des épaules larges, solides comme des bastion; une poitrine où les boulets, il semble, devaient rebondir; un bras qui frappait comme Charles Martel ou Richard Cœur-de-Lion; des muscles forts et souples comme l'acier; un magnifique ensemble de force, de distinction, de vigueur et de beauté, une puissante organisation débordant de vie et de sève.

Un cœur de lion, une intrépidité à tout braver. Type accompli de ces preux chevaliers qui, de la pointe de leur épée, ont écrit l'histoire de France.........

Vif, brusque, impétueux, toujours prêt à venger une injure d'un coup de poing ou d'un coup de sabre.

Le baron de Rottenburg l'appelait dans ses lettres: "Mon cher marquis de la poudre à canon."

Bon, cependant, généreux et affectueux, n'attaquant jamais le premier, et pardonnant facilement, une fois l'explosion faite.

Nature de soldat, pleine d'élan et de vivacité, aimant autant à chanter, à rire et à danser qu'à se battre; aussi vaillant à table que sur le champ de bataille.

Sévère en fait de discipline, et ne ménageant point les punitions à ses voltigeurs, qui chantaient:

C'est notre major
Qu'a le diable au corps,
Qui nous donnera la mort.
Y'a pas de loup ni tigre
Qui soit si rustique,
Sous la rondeur du ciel
Y'a pas son pareil.

Aimé, pourtant, de ses officiers et soldats à cause de son impartialité.

Tel est le portrait du lieutenant-colonel de Salaberry, cet illustre guerrier dont les Canadiens Français ont raison d'être fiers......

L. O. DAVID.

La famille d'Irumberry de Salaberry était originaire du royaume de Navarre. Sa devise, "*Force à superbe, mercy à faible*," lui vient d'Henri de Navarre, plus tard Henri IV, roi de France, qui la donna sur le champ de bataille de Coutras à un ancêtre des de Salaberry qui, après avoir terrassé plusieurs adversaires redoutables, fut vu accordant la vie à un gendarme qu'il venait de blesser.

Le grand-père du héros de Chateauguay, Michel de Salaberry, vint au Canada en 1735. Il était capitaine de frégate. En 1750, il épousa Mlle Juchereau Duchesnay, fille du seigneur de Beauport. C'est au manoir de Beauport que plus tard son fils, Louis Ignace de Salaberry, reçut si souvent à titre d'ami le père de la Reine Victoria, le duc de Kent, venu au Canada avec son régiment en 1791. L'affable, courtois, généreux et excellent prince fut pendant son séjour en ce pays, l'idole de toute notre population, qu'il estimait et aimait beaucoup de son côté.

Grâce à sa protection, les quatre fils de Louis Ignace de Salaberry, dont l'un, Edouard, était même son filleul, purent entrer comme lieutenants dans l'armée anglaise, où ils se distinguèrent par leur bravoure et autres belles qualités. Les trois plus jeunes moururent au service de l'Angleterre, de 1809 à 1802. Maurice et Louis moururent de la fièvre dans l'armée des Indes. Edouard fut tué au siége de Badajoz, Espagne.

L'ainé, Charles Michel, après s'être couvert de gloire aux Indes occidentales et à Walcheren, et avoir agi comme major de brigade en Irlande, revint au Canada en 1810 comme aide-de-camp du général Rottenburg, et fut reçu avec enthousiasme par ses compatriotes fiers de lui.

Deux ans plus tard, 1812, les Etats-Unis déclaraient la guerre à l'Angleterre et se préparaient à envahir le Canada. Nommé lieutenant-colonel, Charles Michel de Salaberry organisa le bataillon des célèbres Voltigeurs canadiens et marcha à l'ennemi, qui s'avançait sur Montréal par Odeltown et St Jean. Avec un avant- poste de deux cents de ses Voltigeurs, de Salaberry mit en fuite quatorze cents soldats, que le général américain Dearborn avait envoyés en reconnaissance. L'ennemi repassa la frontière.

En 1813, un autre général américain, Hampton, tenta encore de s'avancer sur Montréal, par la vallée de la rivière Châteauguay. C'est là que, le 26 octobre, de Salaberry le rencontra.

Ici laissons parler l'historien Garneau:

"Le 21 octobre, l'avant-garde de Hampton repoussa les postes avancés des Anglais sur la route de Piper, à dix lieues au-dessus de l'église de Châteauguay. Aussitôt le major Henry, qui commandait la milice de Beauharnois, en fit informer le général Watteville, et ordonna aux capitaines Lévesque et Débartzch de se porter en avant avec leurs compagnies et deux cents miliciens de Beauharnois. Ces deux officiers s'arrêtèrent à deux lieues de là, à l'entrée d'un bois difficile à pénétrer et qui offrait par conséquent une bonne protection. Ils y furent rejoints le lendemain matin par le colonel de Salaberry avec ses voltigeurs et une compagnie de milice. Le colonel prit la direction de tous ces corps et remonta la rive gauche de la rivière Châteauguay jusqu'à l'autre extrémité du bois, où il savait qu'il y avait une excellente position défensive, entrecoupée de ravins profonds. Il y établit quatre lignes d'abatis, les trois premières à deux cent verges l'une de l'autre, et la quatrième à un demi-mille en arrière pour défendre un gué. Toute la journée fut employée a fortifier ces lignes, dont la première avait la forme d'un angle allongé, sur la droite de la route, et suivait les sinuosités du ravin.

"Cette position obligeait l'ennemi à traverser un pays inhabité et à s'éloigner de ses vivres, tandis que les soldats chargés de se défendre avaient tout ce qu'il fallait près d'eux, et se trouvaient fortement appuyés par derrière.

"La rive droite de la rivière était couverte d'un bois épais. Il y fut mis un fort piquet pour défendre l'approche du gué. Le colonel de Salaberry fit ensuite détruire tous les ponts à une grande distance en avant de sa position, et abattre tous les arbres entre la rivière et un marais qui se trouvaient au délà de la plaine qui était devant lui; il voulait empêcher par là le passage de l'artillerie dont il savait l'ennemi pourvu. Il fit perfectionner tous ces ouvrages jusqu'au moment où l'ennemi parut. Les travaux exécutés permettaient de lutter contre des forces bien supérieures, et furent approuvés par le général Watteville. On n'avait que 300 Canadiens et quelques Ecossais et sauvages à opposer aux 7,000 Américains qui arrivaient avec Hampton. Mais le colonel de Salaberry était un officier expérimenté et doué d'un courage à toute épreuve...

"Le général Hampton divisa son armée en deux corps. Le premier, composé de cavalerie et de fantassins, soutenus par 2,000 hommes placés un peu plus en arrière, se présenta dans la plaine pour attaquer de front la position des Canadiens sur la rive gauche de la rivière. Le second corps, formé de 1,500 hommes, sous les ordres du colonel Purdy, fut chargé d'opérer sur la rive droite et de prendre cette position à dos, après avoir franchi le gué dont nous avons parlé tout à l'heure. Trois compagnies, avec quelques miliciens et sauvages, défendaient le front de bataille de Salaberry, en avant des abatis, qui s'appuyaient sur la rivière. Trois autres, avec les Ecossais, avaient été distribuées entre les lignes, derrière les abatis.

"Hampton porta en avant une forte colonne d'infanterie, à la tête de laquelle marchait un officier de haute stature, qui s'avança et cria en français aux voltigeurs: "Braves Canadiens, rendez-vous, nous ne voulons pas vous faire de mal." Il reçut pour toute réponse un coup de fusil qui le jeta par terre et qui fut le signal du combat. Les trompettes sonnèrent et une vive fusillade s'engagea sur toute la ligne. Elle se prolongeait depuis fort longtemps sans aucun résultat, lorsque le général Américain changea ses dispositions pour essayer de percer la ligne anglaise en faisant des charges vigoureuses. Il concentra ses forces et se mit à attaquer tantôt le centre des Canadiens, tantôt une aile, tantôt l'autre, sans plus de succès.

"Partout repoussé vigoureusement, il échoua dans ses tentatives et fut enfin obligé de se retirer avec d'assez grandes pertes.

"Cependant, le bruit du combat avait attiré l'attention de la colonne du colonel Purdy, qui opérait de l'autre côté de la rivière et s'était égaré. Aussitôt que le colonel se fut reconnu, et qu'il fut à portée, il commença l'attaque des troupes qui se trouvaient devant lui, et qui, accablées sous le nombre, reculèrent

devant la trop grande supériorité de son feu. C'était au moment où celui de l'autre rive avait presque cessé par la retraite de Hampton. De Salaberry, voyant que l'action devenait sérieuse à l'autre point, alla se mettre à la tête des forces placées en potence le long de la rivière, et dirigea de la voix les mouvements de celles qui étaient là. Il fit ouvrir en-même temps sur le flanc de l'ennemi, qui s'avançait, un feu si meurtrier qu'il le jeta bientôt dans le désordre et le contraignit à se retirer avec précipitation.

" Le combat durait depuis plusieurs hrs. Hampton, qui croyait les Canadiens beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient, prit la résolution d'abandonner la lutte. Ainsi 300 à 400 hommes avaient vaincu 7,000 ennemis après une lutte de quatre heures.

" Le général Prevost, accompagné du général Watteville, arriva au lieu du combat vers la fin de l'action ; il complimenta les Canadiens sur leur courage, et leur commandant sur ses dispositions judicieuses. Telle était l'ardeur des combattants, qu'on vit des voltigeurs traverser la rivière à la nage, pendant le feu, pour aller forcer des Américains à se rendre prisonniers.

" Après sa défaite, le général Hampton, harassé par les Canadiens, se retira d'abord à Four-Corners et ensuite à Plattsburgh, où il prit ses quartiers d'hiver. La victoire de Chateauguay, sans être sangiante, vu le petit nombre des Canadiens, eut toutes les suites d'une grande bataille......

" Le colonel de Salaberry fut remercié par le général en chef, les deux chambres, et décoré par le prince régent. Les milices reçurent des drapeaux en témoignage de leur bonne conduite en cette affaire."

De Salaberry renonça quelques années après à la carrière militaire, et se retira à Chambly, où il acheva de passer ses jours dans la tranquillité et les joies de la famille. Il avait épousé Mlle Hertel de Rouville quelques mois avant la bataille de Châteauguay. Il eut quatre fils et trois filles. Il mourut d'apoplexie le 27 fevrier 1829.

Le monument qui vient d'être élevé à sa mémoire est un juste tribut de reconnaissance à l'une de nos plus belles gloires nationales.

TOUS VENIMEUX.

Dans une des dernières séances de l'Académie de Médecine, M. Pasteur a fait une terrible révélation : l'homme à jeun doit prendre rang parmi les animaux venimeux !

M. Pasteur, en effet, après avoir fait mourrir des lapins en leur inoculant la salive d'un enfant enragé, a eu l'idée de pratiquer l'inoculation avec la salive d'un enfant quelconque ; l'expérience a pleinement réussi, c'est-à-dire que les malheureux lapins out succombé.

D'après M. Pasteur, ce résultat est dû à la présence dans la salive des enfants, d'un parasite ferment qui, introduit dans la circulation de quelques animaux, produit des accidents mortels. Ce parasite existe également dans la salive de l'homme à jeun...

Heureusement ce parasite disparaît de la bouche aussitôt que l'on cesse d'être à jeun. Il est entraîné par les aliments dans l'estomac. Si les accidents causés par la morsure humaine dans la société d'élite où l'on se mange le nez ne sont pas plus graves, c'est que généralement ceux qui les causent ne sont pas à jeun, au contraire...

BIZARRERIES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

La langue française, dit le Russe, est la plus difficile de l'univers.

—Quelle plaisanterie.

—Ce n'est pas une plaisanterie......

—Mettez un étranger en face de certaines phrases françaises et je le défie de les prononcer.

—Lesquelles......

—Mais celles-ci, par exemple :

Les poules couvent près du couvent.

Nous portions des portions.

Mes fils enfilent des fils

Dont je vous demande d'expliquer la différence de prononciation, et puis celles-là encore :

Ils admirent les circonstances atténuantes, et ils admirent des tableaux.

Ils vous convient à venir, s'il vous convient d'accepter.

Ils pressent l'orage—et tous vous pressent de partir.

Le français reste coi.

Nouvelles Locales

—On se plaint du nombre d'animaux errants : avis au gardien d'enclos.

—Les examens du Couvent de St. Boniface commencent lundi prochain.

—Beau temps ; température très froide. On prédit un mois de juillet extrêmement chaud.

—Il y a, paraît-il à Brandon, Grand Valley, 23 magasins et seulement deux familles pour acheter !

—La Corporation de St. Boniface fait travailler aux chemins, et nous aurons sous peu de belles rues. S'il y avait des arbres !

—Mardi soir, plusieurs des amis du feu Juge Betournay restés fidèles à sa famille, sont allés féliciter Madame Betournay des succès brillants de son fils aîné.

—Demain fête de St Jean-Baptiste, patron de la société nationale des canadiens de la province de Québec La célébration religieuse seule aura lieu à St. Boniface, et est remise à dimanche prochain. On chômera demain la fête à St. Norbert ; et mardi prochain à St. Jean-Baptiste.

—La lecture du *Palmare* a eu lieu ce matin à 10 heures au Collége de St. Boniface, et les vacances out été données. On sait que les élèves out décidé de se priver de leurs prix pour consacrer les fonds à aider à l'érection d'un monument à leur regretté et bien aimé directeur, feu Messire Forget.

Demandes de Licences.

HOTEL—Thomas Doyle ; et William Byers, Assiniboia.

JOHN FRASER, P.C.L.

Winnipeg, 23 Juin 1881.

AVIS.

Dimanche prochain à 3 heures, p.m aura lieu une assemblée dans le but d'asseoir les bases d'une Société de Secours Mutuels, sous le nom de Société St. Joseph de Manitoba. L'assemblée se tiendra dans les bureaux de MM. Royal et Prud'homme, à Winnipeg. Toutes les personnes d'origine française sont priées d y assister

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St. Boniface, recevront une immédiate attention.

Ministère de l'Intérieur

OTTAWA, 25 mai 1881.

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales, —avis public est donné par le présent :—

1. Les réglements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacés par les réglements suivants, concernant la vente de terres propres à la culture :

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exceptien de celles qui pourraient être réservées comme lots à bois pour les colons sur des terres de prairie dans la dite zone, ou dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer—seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numéros impairs en dedans de la dite zône sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ne peuvent être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochain inclusivement, seront vendues au taux de $2,50 par acre ; quatre dixième du prix d'achat, portant intérêt au taux de six pour cent par année, seront payés en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur telle partie du prix d'achat qui restera impayée de temps en temps, payable avec chaque versement.

4, A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—c'est-à-dire $2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, ou dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sera payé en une seule somme à l'expiration de trois ans, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer, reconnue par le ministre des chemins de fer, et dont il aura donné avis dans la Gazette officielle comme étant une ligne projetée de chemin de fer, seront vendeus au prix et conditions ci-dessous :—Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mêmes conditions que ceux spécifiés dans le précédent paragraphe,et les sections impaires seront vendues à $2,50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, les sections paires, à l'exception des cas prevus dans la clause deux de ces réglements, pour les établissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme terres publiques.

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de $2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'intérieur,—en vertu des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'Acte des terres fédérales passé à la dernière session du parlement,—pourra retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propres à la culture lorsqu'il le jugera à propos et les offrir en vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de $2 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues prix uniforme de $2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement (homestead).

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la Province de Manitoba ou dans les territoires du NordOuest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant réellement établie sur une section impaire aura le privilége d'acheter une étendue de 320 acres de telle secion, mais pas plus, au prix de $1,25 l'acre, au comptant ; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncés, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits règlements du 14 octobre 1879, —rescindés par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections, selon le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

Bois pour les Colons.

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué,—savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'éxcédant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de $5 l'acre, payable comptant.

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les seules terres à bois disponibles auraient été réparties sur des sections paires, pourvu que la compagnie du chemin de fer consente à agir dans le même sens lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.

13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps en vertu des dispositions de "*l'Acte des terres féderales,*" pour couper du bois marchand sur toutes ses terres situées dans des townships arpentés, et toute occupation ou vente de terres dans les limites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

Ventes de terres à des particuliers ou à des corporations pour des fins de colonisation.

14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier demande des terres pour les coloniser, et est disposé à dépenser des capitaux pour construire des moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés, et que le gouvernement est convaincu que cette compagnie ou cet individu est de bonne, foi les sections impaires des terres en-dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de la zone d'aucune de ses lignes d'embranchement, pourront être vendues à cette compagnie ou à ce particulier, pour moitié prix, soit $1 l'acre comptant Si les terres demandées se trouvaient situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique le même principe s'appliquera quant à une moitié de chaque section paire, c'est-à dire une moitié de chaque section poire pourra être vendue à la compagnie ou au particulier au prix de $1,25 l'acre payable comptant. La compagnie ou le particulier sera de plus protégé jusqu'au montant de $500, portant intérêt au taux de six pour cent jusqu'à parfait paiement dans le cas d'avances faites pour placer des familles sur des établissemants, en vertu des dispositions de la section 10 des amendements à l'Acte des terres fédérales précités.

15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes :

(*a*) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier, selon le cas, devra, dans les trois ans qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur chacune des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (*homesteads*) sur chacune des sections paires comprises dans le projet de colonisation.

(*b*) Si les terres demandées se trouvent situées en dedans de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier devra, dans les trois ans après la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur la moitié de chaque section paire achetée en vertu des dispositions du paragraphe 14 ci-dessus, et aussi un colon sur chacun des deux quarts de section restant disponibles pour des établissements dans cette section.

(*c*) Si les auteurs du projet font défaut de placer le nombre prescrit de colons, dans le délai fixé, le Gouverneur en conseil peurra résilier le vente et le privilege de colonisation et reprendre possession des terres non colonisées,ou exiger le plein prix de $2 l'acre, ou $2,50 l'acre, selon le cas, pour ces terres, comme il sera jugé à propos.

(*d*) Qu'il soit bien compris que ceci ne s'applique qu'aux projets de colonisation des terres publiques par des imigrants de la Grande-Bretagne ou du continent européen.

Terres à pâturage

16. Le système énoncé plus bas s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande, le ministre de l'intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi et a les moyens de mener à bonne fin l'entreprise qui fait l'objet de la demande.

17. Le ministre de l'intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il le trouvera convenable, offrir à bail tels townships ou telles parties de townships propres à des fins de pâturage, à une mise à prix qu'il fixera, et les vendre au plus haut enchérisseur—la prime pour ces baux sera payée comptant lors de la vente.

18. Ces baux seront pour un terme de vingt un ans, et aussi en conformité des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'Acte des terres fédérales, passé à la dernière session du parlement.

19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gardés, à raison de dix acres de terre pour chaque animal ; si, toutefois, le locataire négligeait dans les trois ans à compter de la date du bail, de mettre le nombre voulu d'animaux sur la terre, ou si, subséquemment, il faisait défaut de garder un nombre d'animaux proportionné à l'étendue des terres affermées, le Gouverneur en conseil pourra résilier ce bail, ou en diminuer proportionnellement l'étendue.

20 En mettant le nombre voulu d'animaux dans les limites des terres affermées le locataire acquiert le privilége d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terre comprise dans ce bail pour y construire les bâtiments nécessaires, n'excédant pas cinq pour cent de l'étendue des terres affermées, laquelle ne devra, en aucun cas, excéder 100,000 acres.

21. La rente payable pour une terre affermee, sera toujours au taux de $10 par chaque mille acres qu'elle renfermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station à bestiaux mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent sera de $1,25 l'acre, payable comptant.

Paiments des terres.

22. Les paiements pour des terres publiques ainsi que pour des préemptions pourront se faire soit en argent, soit en scrip, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.

23 Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; elles n'affecteront pas, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hudson.

J. S DENNIS,
Député du ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général,

AVIS PUBLIC.

Le ou vers le

20 Courant

La propriété sur la grande rue, connue sous le nom de

Palais de Justice.

sera offerte en vente par encan public.

De plus amples détails pour le temps et les conditions de vente seront donnés par annonce publiée par l'encanteur chargé de faire la dite vente.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics

Juin 13-3-f.

AUX ARCHITECTES.

Le Gouvernement Provincial de Manitoba est pret à recevoir des dessins et devis séparés pour un

Palais de Justice et une Prison.

devant être construits dans la Cité de Winnipeg.

Les plans doivent être déposés au Ministère des Travaux Publics pas plus tard que le

30 Juin, 1881.

Chaque dessin devra être accompagné d'une divise, d'une enveloppe cachetée portant la même devise et fesant connaitre le nom du candidat.

Tous les détails seront fournis par le Département à tous ceux qui désirent concourir.

Voici l'ordre dans lequel les concurrents recevront des prix, savoir :

Pour les plans du Palais de Justice qui sera jugé par le gouvernement le meilleur, $200 ; $100 et $50 ;

Pour le plan de la Prison qui sera jugé par le Gouvernement le meilleur, $100, $50 et $25.

Le Gouvernement ne s'engage pas à accepter aucun plan.

Les dessins choisis deviendront la propriéte du gouvernement : et dans le cas où il serait décidé de bâtir l'un ou l'autre de ces édifices sur tels plans, le candidat devra à la demande du gouvernement, preparer les devis et les détails des ouvrages pour lesquels il recevra la rénumération ordinaire.

Il n'existe aucune garantie que les services du candidat heureux seront retenus pour la surveillance des travaux à moins que le gouvernement ne le desire.

Le gouvernement veut se procurer l'installation convenable dans les deux cas pour une somme totale de $50,000 ; mais si on trouve impossible d'exécuter les plans de l'architecte avec une marge de dix par cent du chiffre évalué par lui, tel architecte perdra son droit aux prix.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics,

13 Juin, 1881. 3f

AUX ARCHITECTES.

L'époque fixée pour recevoir les plans du Nouveau Palais de Justice et de la Prison a été reculée jusqu'à

MIDI, 10e JOUR DE JUILLET 1881.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics,

Winnipeg, 16 Juin 1881.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,
Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites; les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU... n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites Si l'adresse n'est pas 533. Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface. 16 Oct, 1879

ABONNEZ-TOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

Stony Mountain Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2,000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
Wm. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES ET

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui-même du bas prix auxquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-16m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE.

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.

FERRER LES VOITURES,

ETC., ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyée recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,

228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc,

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7,000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Annonces Nouvelles

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est donné que si d'ici à huit jours les rentes pour constitut de lots dans St. Boniface, ne sont pas payés au bureau de MM. Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg, il sera institué des poursuites judiciaires.

Ceci est le dernier avis.

St. Boniface 9 Juin 1881.

Demandes de Licences

HOTELS—William Ward, Morris ; John Nevins, St. Boniface ; J. H. Lashandre, West Lynne.

EPICERIES—E. W. Gigot, Portage ; Robert Bullock, Selkirk.

JOHN FRASER,
Président des C. des L.

Winnipeg, 9 Juin 1881. 2f

AVIS.

Avis est par le présent donné que le 17 courant à 8 heures p.m., à la salle du conseil municipal de St. Boniface, il y aura une assemblée générale de toutes les personnes qui désireront appartenir à la brigade du feu de la dite municipalité.

Par ordre du comité.

St. Boniface, 9 Juin, 1881—1 f.

A VENDRE A ST. BONIFACE.

Une jolie maison dernièrement bâtie, dans le meilleur ordre, et entourée d'un jardin.

ADJUTOR GAUVREAU,
Propriétaire.

St. Boniface 19 mai 1881.

Demandes de Licences

HOTELS.—Félix Gentes, George T. Lundy, Fidèle Mondor, E J. Prince, John McKinnon, J. H. Lashander, John Nevins, Thomas Doyle, Mrs. Jane Gallie.

EPICERIES.—William Flett, J. H. McTavish, F. W. Gigot, Robt. Bullock.

JOHN FRASER,
P. C. L.

9 juin, 1881—2 f.

TROUVÉE.

Vers le 13 Mai dernier, sur le chemin des Mennonites, à St. Vital, une pièce d'étoffe pour hardes d'hommes.

La personne qui l'a perdue pourra la ravoir en prouvant la propriété et payant les frais d'annonces.

S'adresser au bureau du "Métis."

St. Vital, 28 Juin, 1881—3 f.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

A. A. C. LaRiviere - Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidelité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

AVIS PUBLIC.

SAINT NORBERT, ARRONDISSEMENT SCOLAIRE No. 3.

TAXE D'ÉCOLE SUR LE LOT NO. 54.

	Taxe.	Frais.
Non-résident, Lot No. 54,		
1879	$2 85	$5 00
1880	1 50	
Total		$9 35

Le lot ci-dessus mentionné sera vendu le 6 juin prochain à 9 heures a m. à la maison d'école de l'arrondissement scolaire No. 3 de St. Norbert, si le montant couvrant les taxes et les frais n'est pas soldé d'ici à cette date.

G. PH. CLOUTIER,
S. T. A. S., S. N.

St. Norbert, 2 Mai 1881. 3f

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et dépasse ses rivaux. Le mieux ecrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto.

jno—25

A LOUER.

POSSESSION 1er MAI PROCHAIN.

Une maison et dépendances sur la Rue St. Joseph, convenables pour maison privee ou maison de pension ou hôtel.—S'adresser à

M. A. GIRARD.

Avis.

Avis public est par le présent donné que les Rentes de Lots dans St. Boniface sont dues depuis le Premier Mai courant et payables sans délais aux Bureaux de MM. Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg.

St. Boniface, 5 Mai 1881. 1m